MARTIN

Betriebsanleitung

Operating Instructions

Istruzioni per l'uso

Mode d'emploi

Manual del usuario

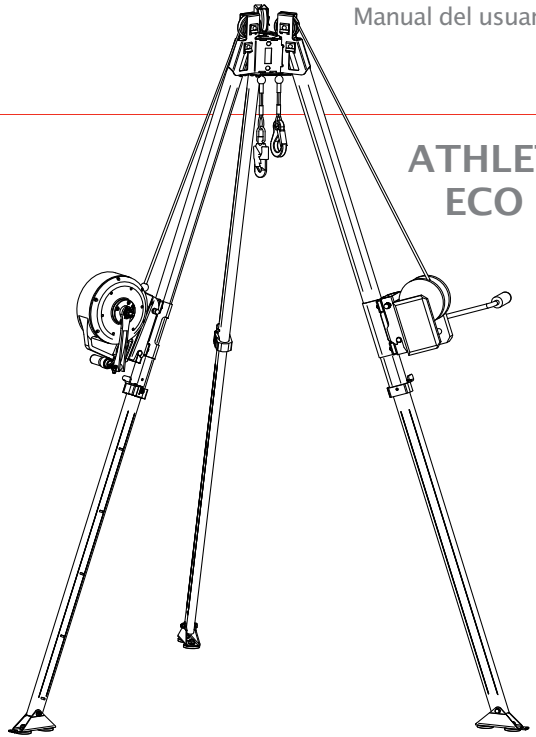

ATHLET ECO

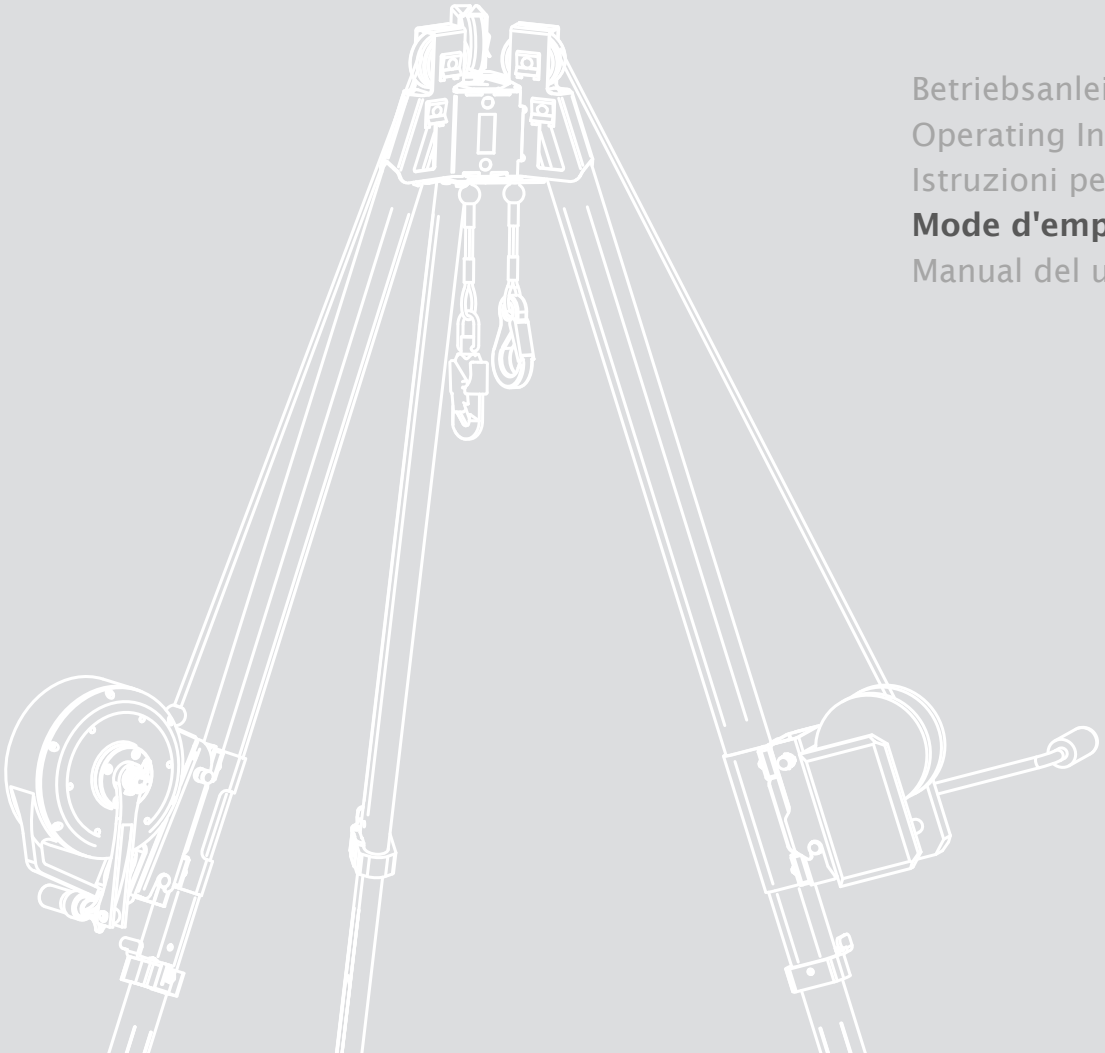

Betriebsanleitung
Operating Instructions
Istruzioni per l'uso
Mode d'emploi
Manual del usuario

DE
EN
IT
FR
ES

MODE D'EMPLOI

Version 1.1 ▪ Français

(traduction du mode d'emploi original allemand)

FR

Utilité du présent document

Le présent mode d'emploi a pour but de permettre l'utilisation du MARTIN Athlet conformément à l'usage auquelle il est destiné, correctement, efficacement et sans danger.

Lisez attentivement le présent mode d'emploi avant la mise en service et assurez-vous que toutes les personnes qui manipuleront le produit en ont compris le contenu !

Groupe-cible

Le présent mode d'emploi s'adresse à toutes les personnes qui utilisent le MARTIN Athlet.

Exigences en matière de personnel

Toute personne qui procède au montage, à la mise en service et à l'utilisation de l'Athlet, doit :

- être formé à la tâche en question ;
- avoir lu et compris le mode d'emploi et en particulier le chapitre « CONSIGNES DE SÉCURITÉ GÉNÉRALES » ;
- être dans un état physique optimal pour pouvoir utiliser l'Athlet et se comporter comme il se doit en cas d'urgence.

Les travaux de maintenance et de remise en état ne peuvent être réalisés que par du personnel qualifié.

Tenir compte des remarques qui figurent dans les chapitres « MAINTENANCE ET ENTRETIEN » et « RÉPARATION » !

Conservation du mode d'emploi

Le mode d'emploi doit rester à portée de main de toutes les personnes qui travaillent sur et avec le MARTIN Athlet.

L'endroit où le mode d'emploi est conservé doit être signalé clairement par l'exploitant.

Si le mode d'emploi venait à être égaré ou détruit, demandez-en une copie auprès de votre revendeur ou directement auprès du fabricant.

© 2011 JOSEF MARTIN GMBH, A-6751 Braz
Tous droits réservés. Sous réserve de modifications et de nouveaux développements consécutifs à des progrès techniques ainsi que d'erreurs d'impression.

TABLE DES MATIÈRES

DESCRIPTION DU PRODUIT 5
- Variantes d'exécution 6
  - Athlet avec appareil antichute et de sauvetage (AAS) 6
- Destination 6
  - Utilisation conforme à la destination 6
  - Utilisation non conforme à la destination 6
- Équipement 7
  - Livraison 7
  - Accessoires 7
- Marquage 8
- Caractéristiques techniques 9
  - Athlet 9
  - Treuil manuel type 501 9

CONSIGNES DE SÉCURITÉ GÉNÉRALES 10
- Signification des consignes de sécurité générales 10
- Signification des consignes de sécurité particulières 10
- Conséquences du non respect des consignes de sécurité 10
- Types de remarques dans le présent mode d'emploi 10
- Autres symboles utilisés 11
- Bases 11
- Responsabilité 12
- Responsabilités 12
  - Devoirs du fabricant 12
  - Devoirs de l'exploitant 12
- Zone dangereuse 13
- Dispositifs de sécurité 13
  - Plaque d'avertissement « Levage de charges/ personnes » 14
  - Plaque d'avertissement « Montage de l'Athlet » 15
- Équipement de protection 15
- Dommages au produit 16
- Transformation et modification du produit 16
- Revente du produit dans un autre pays 16
- Dangers propres au produit 16
  - Levage et descente de charges 17
  - Sécurisation et sauvetage de personnes 17

VUE D'ENSEMBLE 18

FR

FR

MISE EN SERVICE 19
Structure 19
Montage du treuil manuel 21
Montage de l'appareil antichute et de sauvetage (AAS) 22
Assemblage après démontage 24

UTILISATION 25
Endroit de placement 27
Sécurisation de personnes 28
Levage de charges 29
Sécurisation/évacuation d'une personne 30
Condition préalable pour une descente et une remontée sécurisée dans un puits 30
Marche à suivre 31

DÉMONTAGE, TRANSPORT ET ENTREPOSAGE 32
Démontage 32
Transport 32
Entreposage 32

MAINTENANCE ET ENTRETIEN 33
Maintenance, entretien et contrôle généraux 33
Maintenance du treuil manuel 34
Maintenance et contrôle de l'appareil antichute et de sauvetage 35

RÉPARATION 36

GARANTIE 37

Conformité 38
Déclaration de conformité CE 38

REMARQUES DESTINÉES A L'EXPERT (= PERSONNE QUALIFIÉE) 39

CARNET DE CONTRÔLE 40

DESCRIPTION DU PRODUIT

Le MARTIN Athlet est un appareil de levage de charges destiné au levage de couvercles de puits, de pompes, racleurs, etc. Après montage d'un appareil antichute et de sauvetage, le MARTIN Athlet permet d'assurer des personnes contre la chute et de les évacuer.

Grâce à des composants système parfaitement adaptés les uns aux autres (appareil antichute et de sauvetage, treuil manuel, dispositif de levage de pompe, 2ème point d'accrochage, etc.), le MARTIN Athlet peut être étendu à tout moment.

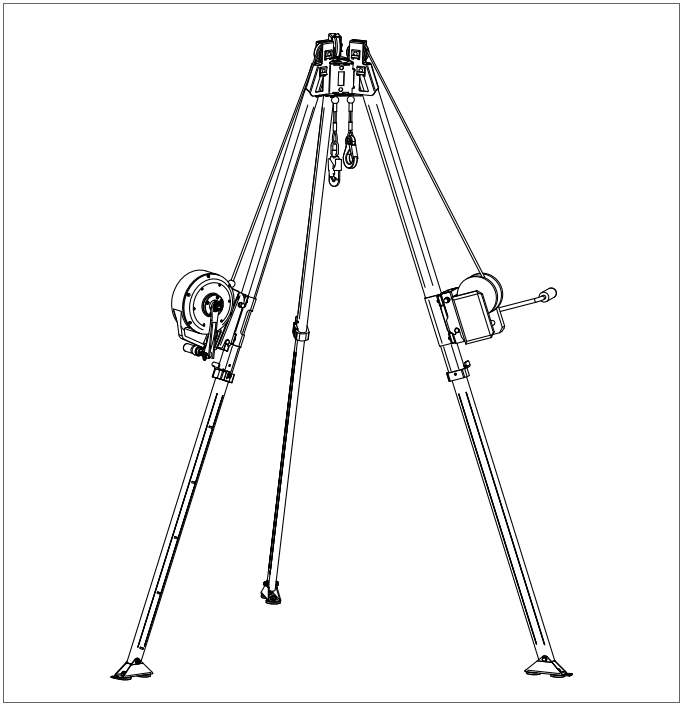

fig. 1 Vue d'ensemble

FR

Variantes d'exécution

Tenir compte des dangers spécifiques au produit pour la variantes d'exécution en question (voir « Dangers propres au produit » à partir de la page 16).

Les passages qui ne portent que sur une des variantes d'exécution suivantes sont signalés de façon adéquate dans le présent mode d'emploi.

Athlet avec appareil antichute et de sauvetage (AAS)

Pour la sécurisation de personnes, le MARTIN Athlet peut être équipé en option d'un appareil antichute et de sauvetage. **A ce sujet, tenir compte des remarques qui figurent dans le mode d'emploi de l'appareil antichute et de sauvetage !**

Destination

Utilisation conforme à la destination

- Levage et descente de **charges jusqu'à max. 500 kg** (p. ex., couvercles de puits, pompes, racleurs, etc.)
- Sécurisation et évacuation de **max. une personne** d'un endroit présentant des risques de chute comme, p. ex., les puits et les silos (uniquement avec l'appareil antichute et un harnais antichute selon EN 361)
- Sécurisation de **max. une personne** sur le point d'accrochage supplémentaire 2 de la tête de suspension, lorsque cette dernière doit, p. ex., descendre dans un puits pour un sauvetage (uniquement avec un élément de liaison autorisé selon EN 362 et un amortisseur de chute selon EN 355)

Utilisation non conforme à la destination

Toute utilisation autre ou allant au-delà de celle-ci est considérée comme non conformément à la destination d'origine, p. ex. :

- Levage de charges et sécurisation de personne simultanés
- Levage et descente de personnes (non assurées) au moyen du treuil manuel
- Levage et descente d'animaux au moyen du treuil manuel

Équipement

Livraison

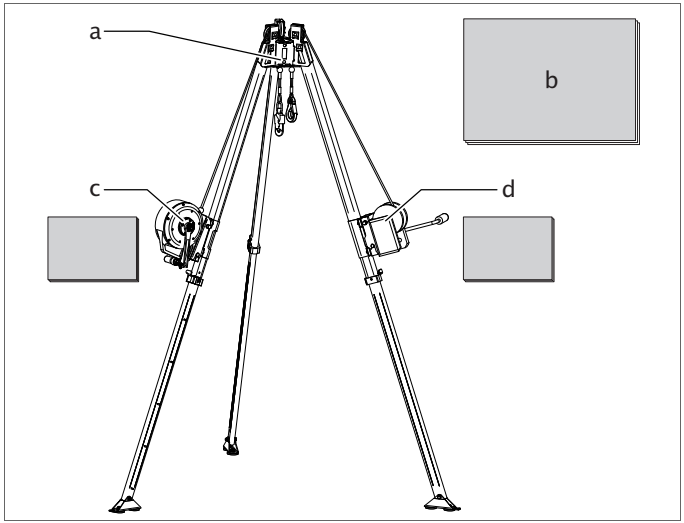

fig. 2 Livraison

a) Tripode Athlet
b) Mode d'emploi Athlet
c) Treuil manuel et mode d'emploi incl. (en option)
d) Appareil antichute et de sauvetage et mode d'emploi incl. (en option)

Accessoires

N. d'id.	Désignation
47683	Harnais antichute PN-42 Click avec œillet de fixation dans le dos, sangles de jambes larges, support de dos, sangle de hanches et œillets pour outillage, testé selon EN 361
	Pantalon de sauvetage résistant à l'huile et à la graisse avec harnais de sauvetage et bottes de sécurité intégrés ; pointure : 41-47; homologation selon EN 361 et EN 1497
	Veste de signalisation antichute taille M-XXL, homologué selon EN 361
51349	Élingue à quatre bras (4 x 750 mm avec crochet)
17347	Préhenseur pour pompes à chaînes
22247	Valise d'accessoires version III avec élingue à quatre bras ▪ 1 valise à outillage complète ▪ 2 adaptateurs (max. 350 kg) SP039 ▪ 2 pince de levage (max. 450 kg) SP024 ▪ 2 adaptateurs pour crochet coudés SP058 ▪ 2 crochets en T 50 mm (max. 350 kg) S004 ▪ 2 crochets ronds (max. 200 kg) S003 ▪ 1 préhenseur pour pompes à chaînes (max. 1,2 t)
3000	Appareil de levage de couvercles de puits « Bully »
17079	Barrière de sécurité rapide en alu
39713	Barrière de sécurité rapide hautement réfléchissante en alu
18164	Panneau de signalisation de chantier

FR

Marquage

fig. 3 Plaque signalétique

La plaque signalétique est apposée sur la tête de suspension de l'Athlet.

Faites toujours référence aux données qui figurent sur la plaque signalétique lorsque vous nous adressez des questions.

Caractéristiques techniques

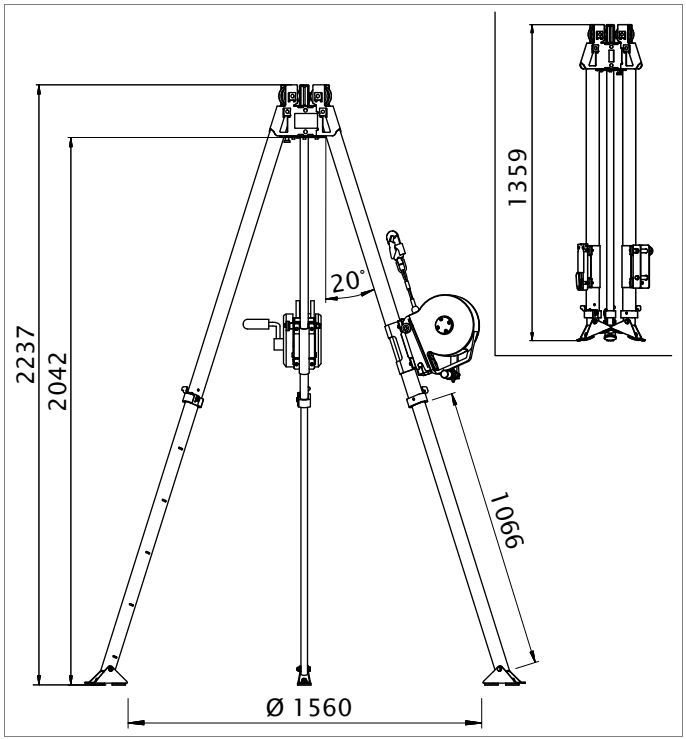

fig. 4 Caractéristiques techniques

Athlet

Poids propre	13 kg
Dimensions replié (L/l/h)	1359/280/270 mm
Matériau	acier inoxydable, profilés AL, acier
Couleur	rouge

Treuil manuel type 501

Charge admissible max. :	500 kg (avec câble en position basse !)
Puissance de levage max. autorisée :	5,0 kN (avec câble en position basse !)
Diamètre du câble en acier :	5,0 mm
Longueur de câble max. :	20,0 m
Charge min. pour frein automatique :	25,0 kg
Câble de levage en acier :	Testé selon DIN 15020

FR

CONSIGNES DE SÉCURITÉ GÉNÉRALES

FR

Signification des consignes de sécurité générales

Les consignes de sécurité générales de ce chapitre vous informent sur les dangers résiduels possibles qui subsistent ou qui peuvent survenir malgré une utilisation du produit conforme à sa destination.

Pour éviter des dommages corporels, matériels et environnementaux, les consignes de sécurité doivent impérativement être respectées par toutes les personnes qui manipulent le produit. C'est pourquoi ces personnes doivent impérativement lire et comprendre ce chapitre.

Signification des consignes de sécurité particulières

Les consignes de sécurité à respecter dans des situations particulières figurent dans le mode d'emploi, à l'endroit correspondant.

Conséquences du non respect des consignes de sécurité

Le non respect des consignes de sécurité peut entraîner des accidents avec des dommages corporels, matériels et environnementaux graves.

Le fabricant décline toute responsabilité pour les dommages qui résulteraient du non respect des consignes de sécurité.

Types de remarques dans le présent mode d'emploi

⚠ DANGER

Signale des dangers pouvant entraîner la mort ou des blessures graves en cas de non respect.

⚠ AVERTISSEMENT

Signale des dangers pouvant entraîner des blessures graves en cas de non respect.

⚠ ATTENTION

Signale des dangers pouvant entraîner des blessures et des dommages corporels, matériels et environnementaux importants en cas de non respect.

Information pour une utilisation techniquement correcte et efficace du produit.

Autres symboles utilisés

	Signale des dangers dont le non respect pourrait entraîner la mort ou des blessures graves en cas de chute de charges.
	Invitation à porter les vêtements de protection et de travail adéquats.

Bases

Malgré que le produit intègre les derniers évolutions techniques et respecte les règles en matière de sécurité reconnues, des dangers subsistent.

Le produit ne peut être utilisé que dans un état impeccable et en respectant le mode d'emploi.

FR

⚠ DANGER

Risque de blessure ou de mort en cas d'utilisation non conforme à la destination d'origine du produit comme décrit sous « Utilisation conforme à la destination » à la page 6 !

Les prescriptions générales en matière de sécurité au travail et de lutte contre les accidents doivent être respectées.

Les prescriptions en matière de sécurité et de prévention des accidents locales doivent être respectées dans tous les cas.

⚠ DANGER

Les accessoires et en particulier les outils de levage ne peuvent être utilisés qu'avec le MARTIN Athlet. **Les outils de levage ne sont pas des moyens d'accrochage !**

FR

Responsabilité

⚠ ATTENTION

En cas d'utilisation d'accessoires et de pièces de rechange de tiers ainsi qu'en cas de non respect des remarques qui figurent dans le présent mode d'emploi, la responsabilité du fabricant est totalement ou partiellement sans objet.

- N'utiliser que des accessoires et des pièces de rechange MARTIN d'origine.
- Ne monter, mettre en service, utiliser, maintenir et remettre en état le produit que comme décrit dans le présent mode d'emploi.

⚠ ATTENTION

Le fabricant décline toute responsabilité en cas d'utilisation, de commande ou de maintenance non conformément à la destination d'origine.

- Ne monter, mettre en service, utiliser, maintenir et remettre en état le produit que conformément à la destination d'origine et comme décrit dans le présent mode d'emploi.

Responsabilités

Devoirs du fabricant

Le fabricant doit veiller à ce que la livraison du produit accompagné des plaques d'avertissement et du mode d'emploi ne présente pas le moindre risque en matière de sécurité.

Devoirs de l'exploitant

Formation, compétences

L'exploitant doit s'assurer que tout ce qui sera fait sur ou avec le produit sera fait uniquement par des personnes autorisées. Il veillera à ce que toutes les personnes qui travailleront sur ou avec le produit, ne fut-ce qu'occasionnellement, reçoivent une instruction complète, en particulier dans les domaines des dangers résiduels et des consignes de sécurité, à l'aide du présent mode d'emploi. L'exploitant doit aussi déterminer clairement les compétences de toutes les personnes qui travailleront sur ou avec le produit.

Instruction relative aux dangers

L'exploitant doit s'assurer que son personnel est au courant de tous les dangers résiduels existants et que les travaux réalisés avec le produit seront réalisés exclusivement selon le présent mode d'emploi. Il veillera à mettre à la disposition de son personnel tous les moyens liés à la

sécurité et à former son personnel à l'utilisation de ces derniers.

Devoir d'entretien et d'attention

L'exploitant doit s'assurer que le produit est maintenu et utilisé dans état irréprochable du point de vue technique. Il doit réaliser les contrôles et opérations de maintenance recommandés et procéder aux remises en état qui s'imposent.

Zone dangereuse

- Environnement de la personne à assurer dans des bassins, puits, silos, etc. dont l'atmosphère peut contenir des gaz toxiques et/ou explosifs
- Environnement de l'Athlet dans lequel des personnes peuvent être atteintes par l'oscillement et/ou la chute de chargement

Dispositifs de sécurité

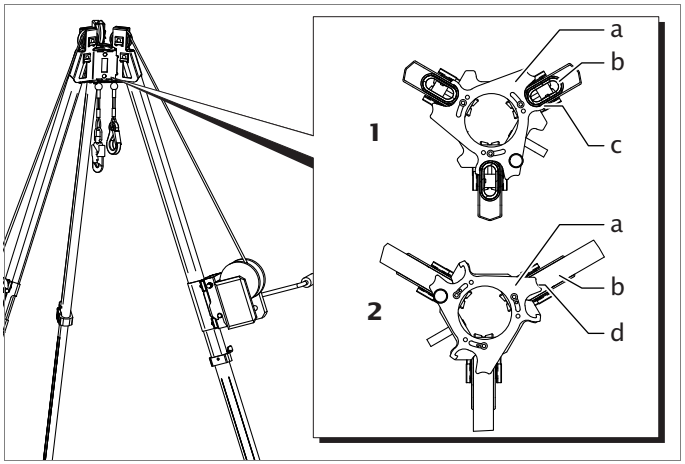

fig. 5 Dispositifs de sécurité

a) Tôle tournante :
- En position de transport 1 (replié), les tubes ovales (b) s'enclenchent dans les grands creux (c) de la tôle tournante.
- En position de travail 2 (déplié), les tubes ovales (b) s'enclenchent dans les petits creux (c) de la tôle tournante.
- La position de la tôle tournante est fixé par un ressort.

FR

Plaque d'avertissement « Levage de charges/personnes »

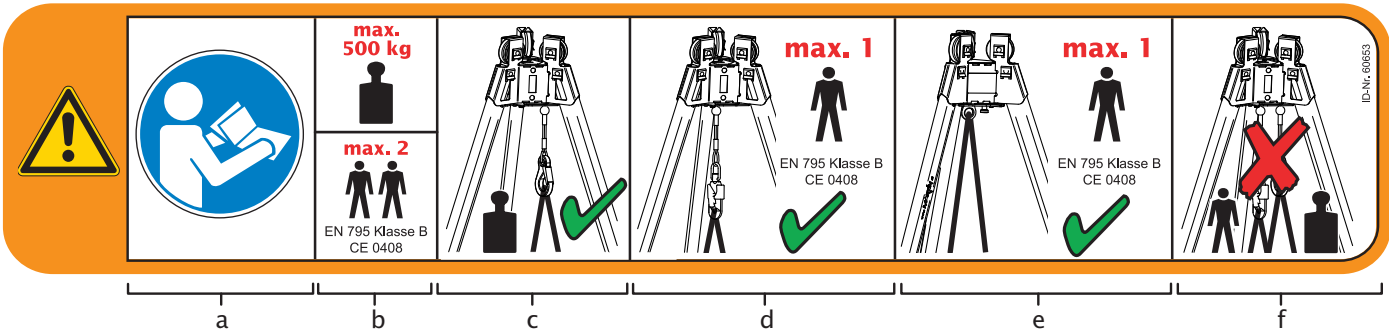

fig. 6 Plaque d'avertissement

Cette plaque d'avertissement est apposée sur un des pieds de l'Athlet et contient des informations importantes pour travailler en toute sécurité :

a) Lire attentivement le présent mode d'emploi avant la mise en service et s'assure que toutes les personnes qui manipuleront le produit en ont compris le contenu !

b) DANGER ! Surcharge de l'Athlet. L'Athlet ne peut pas lever des charges de plus de 500 kg.

DANGER ! Surcharge de l'Athlet. Il est interdit d'assurer ou de sauver plus de deux personnes en même temps au moyen de l'Athlet. Pour la sécuristion d'une 2e personne, un point d'accrochage supplémentaire est nécessaire (point d'accrochage 2). Celui-ci est disponible en option.

c) Ne soulever les charges qu'à l'aide du crochet du treuil manuel.

d) DANGER ! Surcharge de l'Athlet. Une seule personne maxi. doit être sécurisée et sauvée au moyen du crochet de sécurisation de l'appareil antichute et de sauvetage.

e) DANGER ! Surcharge de l'Athlet. Une seule personne maxi. doit être sécurisée et sauvée par le point d'ancrage pour personnes (disponible en option).

f) En aucun cas, il ne faut utiliser en même temps le crochet de levage et le crochet de sécurisation. Pendant le levage de la charge, la sécurisation des personnes n'est pas autorisée, et inversement.

Plaque d'avertissement « Montage de l'Athlet »

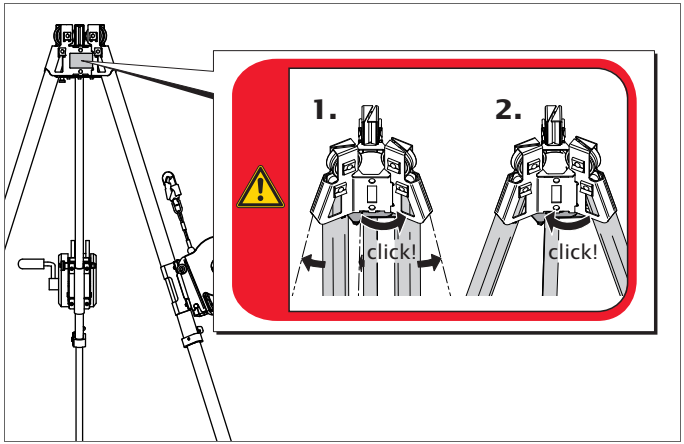

fig. 7 Plaque d'avertissement générale

Pour une explication des symboles, voir « Structure » à la page 19.

Équipement de protection

Lors de l'utilisation du MARTIN Athlet, porter des vêtements de protection adéquats comme, p. ex., un pantalon de sauvetage, un casque, des chaussures de sécurité, des gants, des lunettes de protection, etc.

Lors de l'utilisation dans des citernes et des pièces étroites, emporter un détecteur de gaz et un appareil respiratoire à oxygène !

Lorsqu'une tâche est particulièrement dangereuse, une remarque fait référence à l'équipement de protection recommandé dans le mode d'emploi.

FR

Dommages au produit

- Il faut vérifier tous les jours que le produit n'est pas endommagé ni défaillant.
- En cas d'endommagement, il est impératif d'arrêter immédiatement l'utilisation jusqu'à ce que le produit soit remis en état par un spécialiste.

Transformation et modification du produit

Toute transformation ou modification du produit est totalement interdite ! Le fabricant décline toute responsabilité en cas de transformation ou modification du produit.

Revente du produit dans un autre pays

En cas de revente du produit dans un autre pays, le revendeur est tenu de fournir à l'acheteur toute la documentation :

- d'utilisation ;
- de maintenance ;
- de contrôles réguliers ;
- de réparation

dans la langue du pays de destination.

Dangers propres au produit

⚠ DANGER

Utilisation incorrecte

Danger de mort ou de blessure !

- S'assurer que le MARTIN Athlet ne sera pas utilisé par des enfants et des tiers.
- Le treuil manuel / l'appareil antichute et de sauvetage **ne peuvent pas être propulsés** par un autre moyen (p. ex., par un moteur électrique) !
- Tenir compte des influences de l'environnement. Si possible, ne travailler qu'à la lumière du jour. À assurer un éclairage suffisant.

⚠ ATTENTION

Produits agressifs.

Risque d'endommagement !

- Éviter tout contact entre tous les composants du MARTIN Athlet et des acides, des lessives alcalines et autres produits agressifs.

⚠ DANGER

Absence ou erreur de mesure de sauvetage.

Danger de mort ou de blessure !

- Rédiger un plan des mesures de sauvetage prévoyant tous les cas d'urgence pouvant survenir lors du travail.

⚠ DANGER

Surcharge de l'Athlet.
Danger de mort ou de blessure !

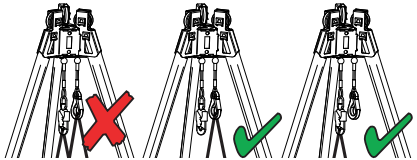

- En aucun cas, il ne faut utiliser en même le crochet de levage et le crochet de sécurisation.

⚠ DANGER

Danger de mort !
Les moyens d'accrochage ne peuvent pas être coincés ni passer sur des arêtes.

- Toujours s'assurer que les moyens d'accrochage ne sont pas endommagés !
- Remplacer immédiatement tout moyen d'accrochage endommagé !
- S'assurer que la personne est bien accrochée au crochet de sécurisation ou que la charge est bien accrochée au crochet de levage !
- Contrôler l'usure, l'intégrité, la présence de fissures et le bon fonctionnement du crochet de levage/sécurisation avant chaque utilisation ! En cas d'incertitude, consultez un expert.

Levage et descente de charges

⚠ DANGER

Surcharge de l'Athlet.
Danger de blessure et de mort en cas de chute du chargement !

- L'Athlet ne peut pas lever des charges de plus de **500 kg**.
- Assurer les charges contre la chute.

Sécurisation et sauvetage de personnes

⚠ AVERTISSEMENT

Dispositif de levage non sécurisé.
Danger de blessure !

- L'Athlet ne peut pas être utilisé pour lever des personnes, sauf en cas de sauvetage !
- En aucun cas, il ne faut assurer des personnes avec le treuil manuel !

⚠ DANGER

Surcharge de l'Athlet.
Danger de mort ou de blessure !

- Il est interdit d'assurer ou de sauver **plus de deux personnes** en même temps au moyen de l'Athlet.
- **Par point d'accrochage, n'assurer ou ne sauver que max. qu'une seule personne à la fois**.

FR

VUE D'ENSEMBLE

FR

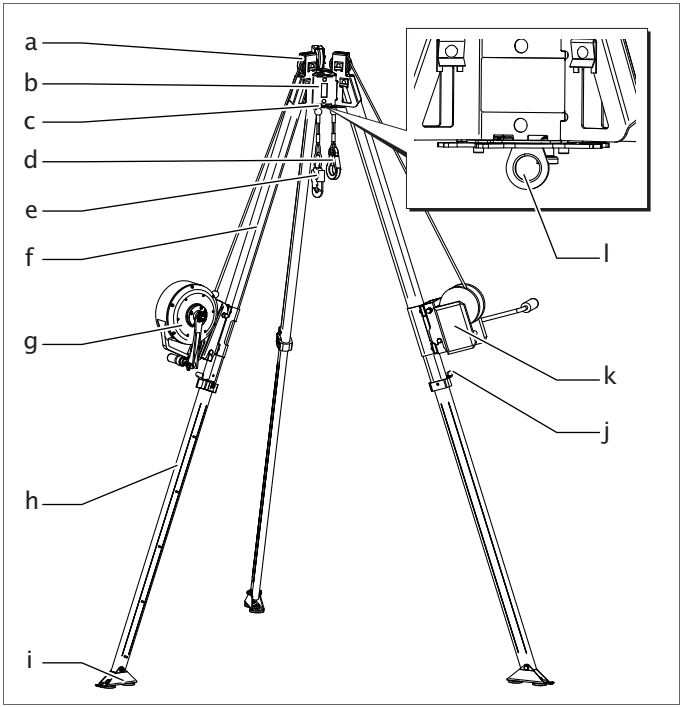

fig. 8 Vue d'ensemble

a) Poulie de guidage
b) Tête de suspension
c) Tôle tournante
d) Câble de treuil manuel avec crochet de levage*
e) Câble de l'appareil antichute et de sauvetage avec mousqueton de sécurité *
f) Partie supérieure du tube ovale
g) MARTIN appareil antichute et de sauvetage (AAS) avec support*
h) Partie inférieure du tube ovale
i) Plaque de sol orientable avec trou de fixation
j) Levier d'arrêt
k) Treuil manuel avec support*
l) Point d'accrochage 2

*) pas fourni d'office

MISE EN SERVICE

Structure

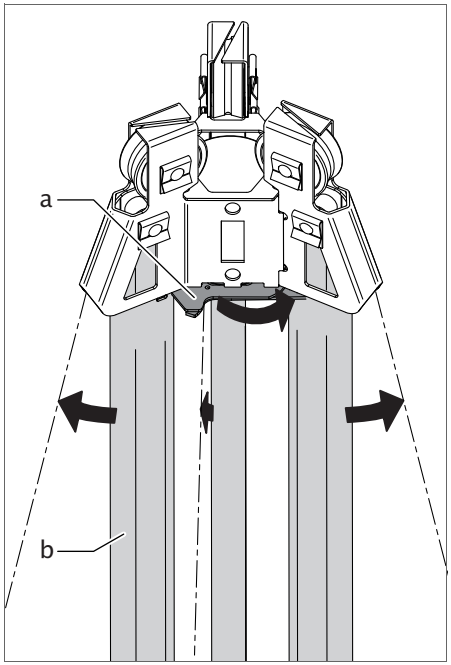

fig. 9 Structure

1. Placer l'Athlet au sol à l'endroit souhaité.
2. Faire tourner la tôle tournante (a) dans le sens inverse des aiguilles d'une montre jusqu'à l'enclenchement.

⚠ ATTENTION

Danger d'écrasement !

- Lors du dépliage des pieds télescopiques, veiller à ne pas coincer de doigts.

3. Déplier les trois pieds télescopiques (b) jusqu'à la butée.

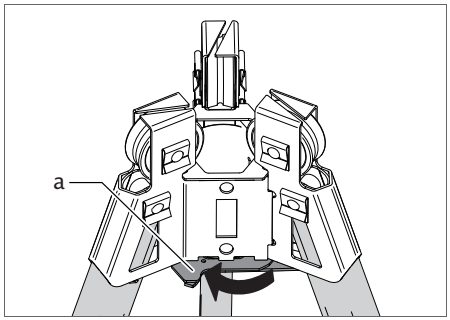

fig. 10 Structure

4. Faire tourner la tôle tournante (a) dans le sens des aiguilles d'une montre jusqu'à l'enclenchement.

⚠ DANGER

Si la tôle tournante n'est pas enclenchée, l'Athlet ne sera pas suffisamment stable.

Danger de mort ou de blessure !

- S'assurer que la tôle tournante (a) est bien enclenchée.

FR

FR

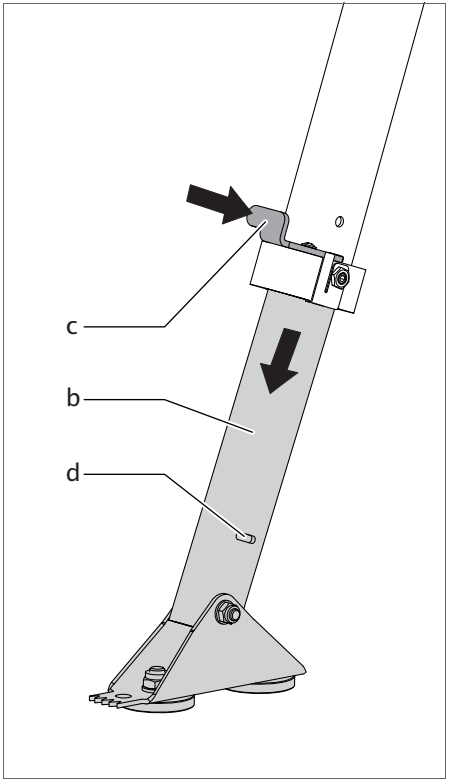

fig. 11 Structure

5. Appuyer sur le levier d'arrêt (c) et allonger les jambes télescopiques jusqu'au premier cran. **S'assurer que le levier d'arrêt s'enclenche bien dans le trou d'arrêt (d) !**
6. Appuyer sur le levier d'arrêt (c) et allonger les jambes télescopiques (b) jusqu'au cran souhaité.
7. Le montage est terminé.

Montage du treuil manuel

DANGER

Fixation incorrecte du treuil manuel

Danger de mort ou de blessure !

- Lors du montage du treuil manuel, s'assurer que :
  - le support est monté correctement ;
  - le câble porteur a été bien enroulé sur la poulie de guidage (g).
- Respecter le mode d'emploi du treuil manuel.

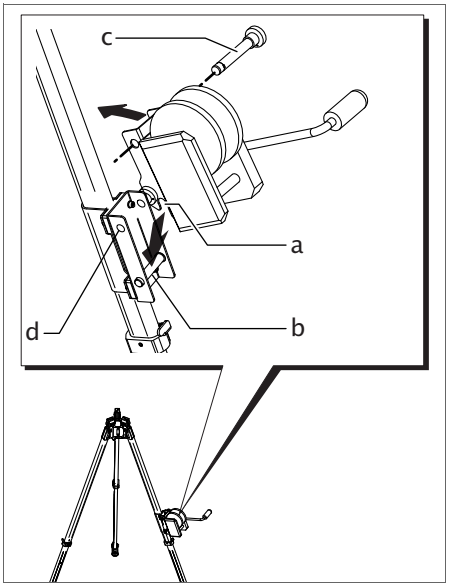

fig. 12 Montage du treuil manuel

1. Accrocher le treuil manuel par la rainure (a) au boulon (b). Le faire ensuite basculer vers l'avant et le fixer au moyen d'un boulon d'arrêt (c) dans le trou (d).

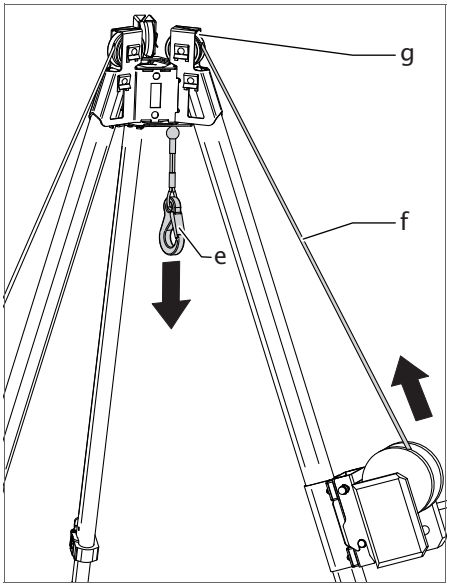

fig. 13 Montage du treuil manuel

2. Retirer le crochet de sécurisation (e) et enrouler le câble porteur (f) sur la poulie de guidage (g).

Montage de l'appareil antichute et de sauvetage (AAS)

FR

DANGER

Fixation incorrecte de l'appareil antichute et de sauvetage

Danger de mort ou de blessure !

- Lors du montage de l'appareil antichute et de sauvetage, s'assurer que :
  - le support est monté correctement ;
  - le trou longitudinal de l'appareil s'enclenche dans le bouton de la baïonnette ;
  - le câble porteur a été bien enroulé sur la poulie de guidage (g).
- Respecter le mode d'emploi de l'appareil antichute et de sauvetage.

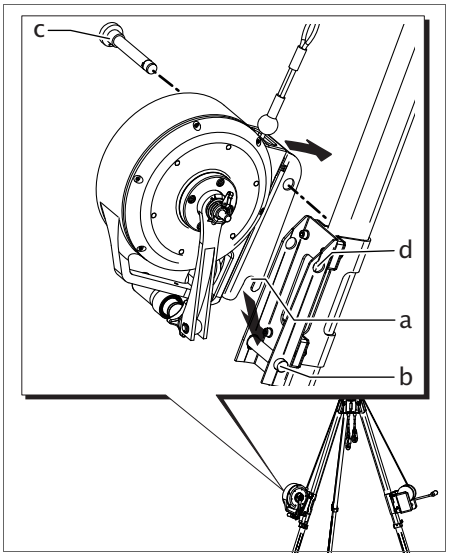

fig. 14 Montage de l'appareil antichute

1. Accrocher l'appareil antichute et de sauvetage par la rainure (a) au boulon (b). Le faire ensuite basculer vers l'avant et le fixer au moyen d'un boulon d'arrêt (c) dans le trou (d).

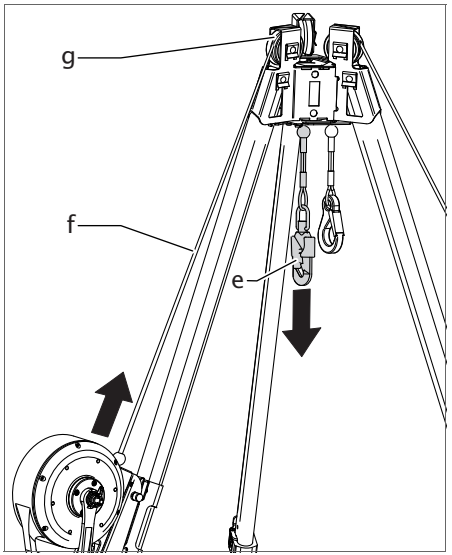

fig. 15 Montage de l'appareil antichute

2. Retirer le crochet de sécurisation (e) et enrouler le câble porteur (f) sur la poulie de guidage (g).

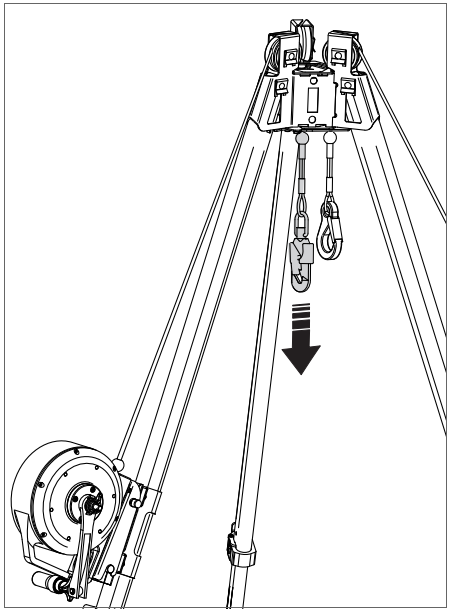

fig. 16 Montage de l'appareil antichute

3. **Lors de chaque montage :**
   donner des coups secs sur le câble porteur pour tester le frein automatique :
   - si le câble porteur est freiné, c'est que le frein automatique fonctionne est opérationnel
   - Si le câble porteur n'est pas freiné, c'est que le frein automatique est défectueux et qu'il ne peut être utilisé en aucun cas !

⚠ DANGER

Frein automatique défectueux.

Danger de mort ou de blessure !

- Démonter l'appareil antichute et de sauvetage et ne l'utiliser en aucun cas.
- Informer le fabricant.

FR

Assemblage après démontage

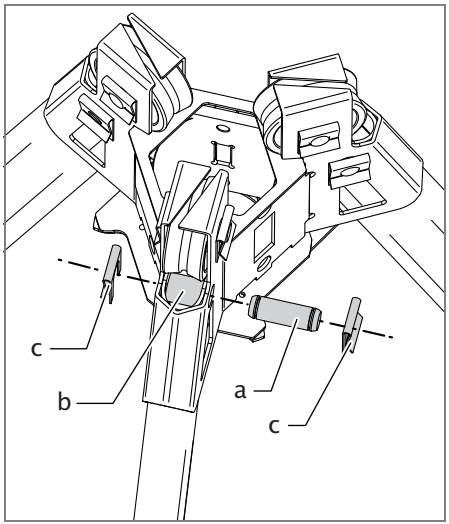

fig. 17 Assemblage

1. Introduire la douille d'écartement (b) dans le tube ovale.
2. Introduire le boulon d'arrêt (a) dans la tête de suspension, le tube ovale et la douille d'écartement.
3. Placer des sécurités (c) aux deux extrémités.

⚠ DANGER

Boulon d'arrêt pas sécurisé correctement, stabilité insuffisante de l'Athlet.

Danger de mort ou de blessure !

- S'assurer que les sécurités (c) sont bien enclenchées.

UTILISATION

⚠ DANGER

Utilisation incorrecte.

Danger de mort ou de blessure !

- Le MARTIN Athlet ne peut être manipulé que par du personnel qualifié autorisé ou l'utilisateur doit se trouver sous la surveillance directe d'une telle personne.

⚠ DANGER

Danger de blessure ou de mort en cas de fixation incorrecte !

Avant l'utilisation de l'Athlet :

- S'assurer que la tôle tournante est bien enclenchée (« Structure » à la page 19).
- En cas d'utilisation du treuil manuel : s'assurer que le treuil manuel est bien monté (voir « Montage du treuil manuel » à la page 21).
- En cas de sécurisation/évacuation d'une personne : s'assurer que l'appareil antichute et de sauvetage est bien monté (voir « Montage de l'appareil antichute et de sauvetage (AAS) » à la page 22).
- Placer sur un sol stable et non glissant.

⚠ DANGER

Danger de blessure ou de mort en cas de fixation incorrecte !

Avant l'utilisation de l'Athlet :

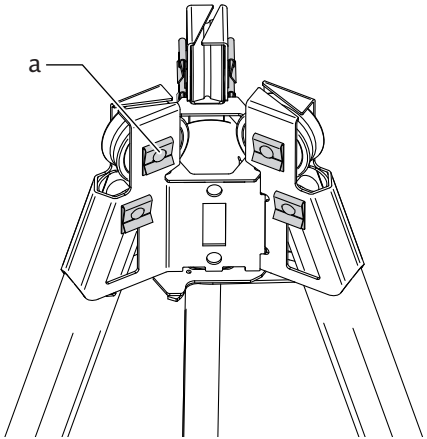

- S'assurer que tous les boulons d'arrêt (a) sont bien sécurisés.

FR

FR

⚠ DANGER

Danger de blessure et de mort si l'équipement est endommagé.

- Contrôler l'équipement avant d'utiliser l'Athlet pour s'assurer qu'il est en état d'être utilisé et qu'il fonctionne correctement.
- Si l'équipement a été endommagé suite à une chute, il ne peut être réutilisé qu'avec l'autorisation écrite d'une personne compétente.

⚠ AVERTISSEMENT

Équipement de protection insuffisant.

Danger de blessure, danger d'erreurs de manipulation !

- Lors de l'utilisation du MARTIN Athlet, porter des vêtements de protection adéquats comme, p. ex., un pantalon de sauvetage, un casque, des chaussures de sécurité, des gants, des lunettes de protection, etc.

Lors de l'utilisation dans des citernes et des pièces étroites, emporter un détecteur de gaz et un appareil respiratoire à oxygène !

⚠ AVERTISSEMENT

Danger de blessure, danger d'erreurs de manipulation !

- Ne pas écarter trop les pieds, éviter les postures anormales du corps.
- Assurer une bonne assise et un bon équilibre.

⚠ DANGER

Endommagement du câble porteur suite à un enroulement incorrect.

Danger de blessure et de mort en cas de chute de la charge !

- S'assurer que le câble porteur est toujours enroulé sur le treuil manuel de manière régulière, qu'il est bien rangé et qu'il est bien tendu.

Endroit de placement

DANGER

Manque de stabilité de l'Athlet et risque de basculement.
Danger de mort ou de blessure !

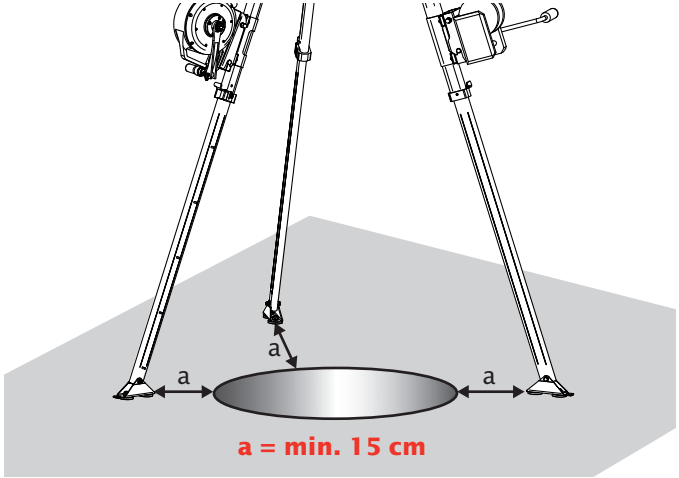

- Respecter une distance de **15 cm** min. entre les pieds et le bord du trou.

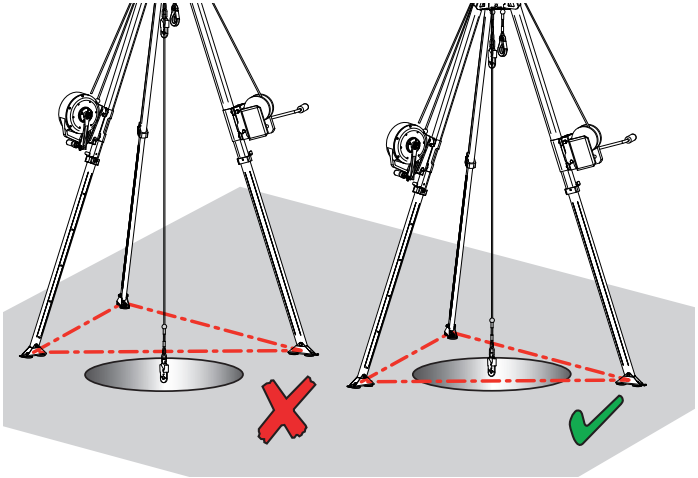

- Tenir compte du risque de basculement lorsque la personne à évacuer ou la charge à lever se trouve en dehors du triangle formé par les trois pieds.

FR

Sécurisation de personnes

DANGER

Espace libre insuffisant sous la personne à sécuriser.

Danger de blessure et de mort en cas de chute par impact sur des objets ou le sol.

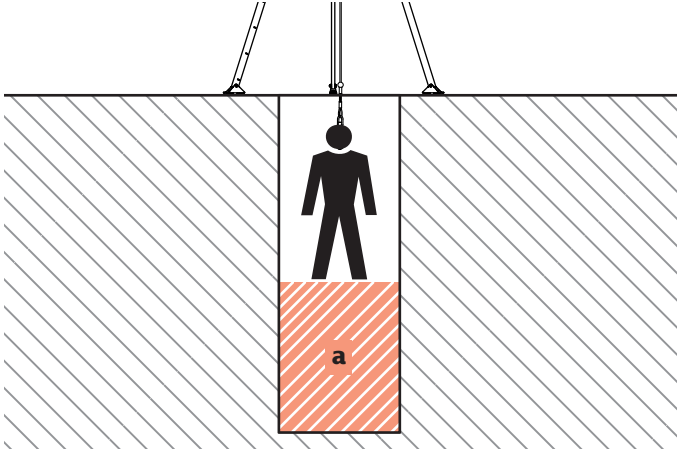

- Avant toute utilisation, vérifier l'espace libre (a) en cas de chute.
- Si nécessaire, retirer les obstacles.

DANGER

Endroit de placement inadéquat.

Danger de blessure et de mort par une hauteur de chute trop importante.

- Lors du choix de l'endroit de placement, veiller à réduire la hauteur de chute au minimum possible.
- Veiller à ce que le point d'accrochage se trouve le plus possible à la verticale de la personne à assurer.

Levage de charges

⚠ DANGER

Surcharge de l'Athlet.

Danger de blessure et de mort en cas de chute de la charge !

- S'assurer que personne ne se trouve sous la charge.
- L'Athlet ne peut pas lever des

  max. 500 kg

  charges de plus de.
- Assurer les charges pour qu'elles ne tombent, ne se coincent et ne s'accrochent pas.
- N'utiliser que des moyens de suspension de charge adéquats.
- Respecter le mode d'emploi du treuil manuel.

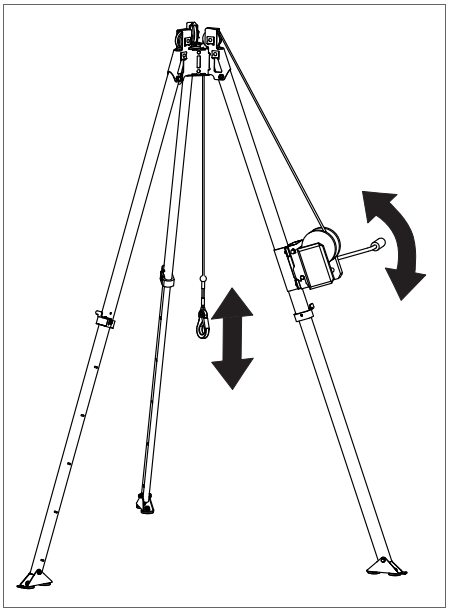

fig. 18 Levage de charges

Le treuil manuel est équipé d'un frein automatique et doit donc être utilisé avec une charge minimale de 25 kg.

1. Amener le crochet de levage au-dessus de la charge à lever au moyen du treuil manuel. **Veiller à ce qu'il reste au moins deux tours de câble sur le tambour du treuil manuel !**
2. Accrocher le crochet de levage à la charge. S'assurer que l'accrochage convient (solidité, risques de glissement) ! **N'enrouler en aucun cas le câble porteur autour de la charge !**
3. S'assurer que personne ne se trouve dans la zone dangereuse (voir « Zone dangereuse » à la page 13).
4. Lever la charge verticalement et la déposer à l'endroit souhaité au moyen du treuil manuel.
5. Décrocher le crochet de levage.

Sécurisation/évacuation d'une personne

FR

Condition préalable pour une descente et une remontée sécurisée dans un puits

- MARTIN Athlet
- Paquet de sécurité composé d'un appareil antichute et de sauvetage MARTIN (selon DIN EN 360), d'un harnais antichute, d'un casque pourvu d'une mentonnière et d'une valise à appareil

⚠ DANGER

Respecter impérativement les points suivants :

- N'utiliser que des système de sécurisation et de sauvetage, des harnais, des casques, etc. testés et homologués.
- Ne pas modifier l'état d'origine du MARTIN Athlet, de l'appareil antichute et de sauvetage MARTIN, des harnais, du casque, etc.
- Avant chaque utilisation de l'équipement, procéder au contrôle visuel et de fonctionnement nécessaire. Si des composants sont endommagés ou en cas de doute sur le bon fonctionnement, ne plus utiliser le produit. Remplacer/réparer les composants endommagés. **Seul le fabricant ou une personne autorisée par le fabricant sont habilités à le faire !**
- Éviter tout contact entre tous les composants, en particulier les sangles, et des acides, des lessives alcalines et autres produits agressifs. En cas de doute sur les effets de facteurs environnementaux ou industriels sur les matériaux, contactez le fabricant.
- **Lire attentivement le mode d'emploi de l'appareil antichute et de sauvetage et de tous les autres composants (harnais antichute, casque, etc.) !**
- Des exercices et un entraînement réguliers sont indispensables. **Pour les exercices, prévoir l'utilisation d'une seconde sécurité !**

Marche à suivre

⚠ DANGER

Danger de blessure et de mort de la personne à assurer/évacuer !

- Les personnes à assurer/évacuer doivent porter un harnais anti-chute selon EN 361. S'assurer qu'il est bien fixé.
- L'opérateur du MARTIN Athlet doit toujours être en contact direct avec la personne à assurer/évacuer et le sauveteur. Si ce n'est pas possible, faire appel à une personne supplémentaire pour assurer le contact direct.
- Sécurisation de personnes avec l'appareil antichute et de sauvetage.

⚠ DANGER

Surcharge de l'Athlet.

Danger de mort ou de blessure !

- Ne pas assurer/évacuer **plus d'une personne** à la fois avec l'AAS.

⚠ DANGER

Basculement de l'Athlet par une traction oblique.

Danger de mort ou de blessure !

- Lors du placement de l'Athlet, veiller à ce que la charge ne puisse pas le faire basculer.
- S'assurer que l'Athlet ne peut pas glisser et est stable.

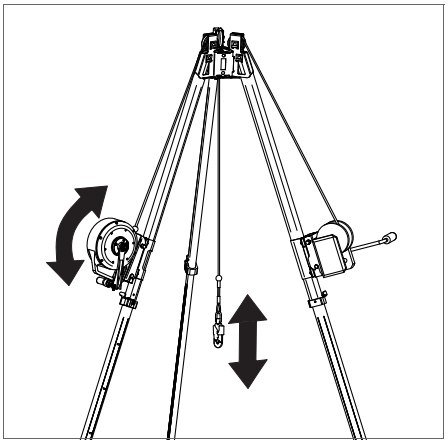

fig. 19 Sécurisation/évacuation de personnes

1. Amener le rochet de sécurisation de l'appareil antichute à la personne à assurer/évacuer.
2. Accrocher le crochet de sécurisation au harnais antichute et s'assurer qu'il est bien fixé.
3. La personne chargé de la surveillance maintient un contact direct avec la personne à assurer/évacuer.

3a. Si la personne à assurer/évacuer est évanouie ou blessée, l'appareil antichute et de sauvetage (AAS) permet de la sauver.

3b. Sur l'AAS, retirer la goupille de sécurité et faire tourner le levier dans la direction de la marque « Heben » jusqu'à ce que le boulon sorte. La montée peut maintenant commencer.

4. Une fois que la personne est déposée à l'endroit souhaité, décrocher le crochet de sécurisation.

Pour déposer une personne blessée, le trépied doit être maintenu par une autre personne. À défaut, le trépied pourrait basculer !

DÉMONTAGE, TRANSPORT ET ENTREPOSAGE

Démontage

FR

Le démontage se fait dans l'ordre inverse du montage (voir « Structure » à la page 19, « Montage du treuil manuel » à la page 21 ou « Montage de l'appareil antichute et de sauvetage (AAS) » à la page 22).

Transport

- Pour le transport, tenir l'Athlet par le treuil manuel. Toujours le transporter replié !

Entreposage

En cas de non utilisation prolongée, entreposer tous les composants du MARTIN Athlet après les avoir séchés et protégés.

MAINTENANCE ET ENTRETIEN

Maintenance, entretien et contrôle généraux

Conformément aux conditions d'utilisation, l'Athlet doit être contrôlé au moins une fois par an par un expert selon EN 365. En cas de conditions d'utilisation difficiles, l'intervalle entre les contrôles doit être ramené à 6 mois !

Une maintenance/un entretien réguliers permettent :

- d'assurer un fonctionnement fiable de l'appareil ;
- d'éviter des accidents ;
- d'allonger la durée de vie des pièces mobiles et fort sollicitées ;
- de préserver l'aspect extérieur de l'appareil.

Remarques sur la maintenance et l'entretien :

⚠ ATTENTION

Produits agressifs.

Risque d'endommagement !

- Éviter tout contact entre tous les composants du MARTIN Athlet et des acides, des lessives alcalines et autres produits agressifs.

- Pour le nettoyage ou la désinfection de l'appareil antichute et de sauvetage, utiliser des produits doux, non abrasifs (lessive de savon, produit vaisselle) et beaucoup d'eau.
- En cas de doute sur les effets de facteurs environnementaux ou industriels sur les matériaux, contactez le fabricant.
- La durée de vie est déterminée par l'état de l'appareil. Ce dernier est documenté par un expert dans le cadre du contrôle annuel. Le MARTIN Athlet est soumis à une certaine usure selon l'utilisation, mais il n'est pas possible de donner des informations précises sur la durée de vie. Une indication importante à ce sujet est l'année de production, qui figure sur la plaque signalétique (voir « Marquage » à la page 8).

Maintenance du treuil manuel

Lire attentivement et respecter le mode d'emploi et le manuel de maintenance du treuil manuel (fournis).

FR

Conformément aux conditions d'utilisation, le treuil manuel doit être contrôlé au moins une fois par an par un expert.

Ce contrôle est obligatoire selon « UVV Winden-, Hub- und Zuggeräte » (VGB 8 § 23).

Le treuil manuel a déjà été graissé en usine. Il est toutefois recommandé d'huiler ou de graisser les endroits suivants régulièrement (toutes les 8 semaines) :

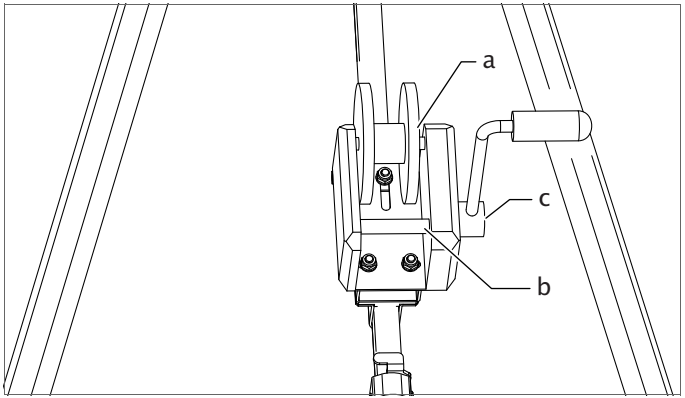

fig. 20 Points de graissage

1. Graisser la couronne dentée (a).
2. Huiler les coussinets (b) de l'arbre de transmission.
3. Graisser les filets de la manivelle (c).
4. Nettoyer et graisser le câble.

DANGER

Chute de charge suite à une défaillance du frein.

Danger de mort ou de blessure !

- Ne huiler ou ne graisser en aucun cas le mécanisme du frein du treuil manuel.

Maintenance et contrôle de l'appareil antichute et de sauvetage

Lire attentivement et respecter le mode d'emploi et le manuel de maintenance de l'appareil antichute et de sauvetage (fournis).

L'exploitant de l'appareil doit veiller à ce que la maintenance et les éventuelles réparation nécessaires soient réalisés. La norme EN 365 recommande au moins un contrôle de l'appareil antichute et de sauvetage y compris du câble utilisé par an.

Cette révision doit être réalisée chez le fabricant ou par un atelier ou une personne de service après-vente autorisé par le fabricant avec pour objectif de s'assurer que toutes les pièces assureront un fonctionnement sûr. Cela doit être documenté dans le carnet de contrôle fourni.

Pour les centres de service après-vente autorisés, voir www.martin.at.

RÉPARATION

FR

DANGER

Disfonctionnement suite à une réparation incorrecte.

Danger de mort ou de blessure !

- Les travaux de réparation-ne peuvent être réalisés que par le fabricant ou un centres de service après-vente autorisé par le fabricant.

GARANTIE

La société JOSEF MARTIN GmbH couvre les pièces livrées à l'achat de l'Athlet par 2 ans de garantie à compter de la date de livraison.

La garantie couvre les défauts de fabrication, de matériaux et de construction dans la mesure où le vendeur est responsable de la construction. Tout défaut doit être communiqué au revendeur par écrit. Le revendeur doit avoir la possibilité d'expertiser le défaut.

Les frais de transport et d'emballage pour un cas de figure relevant de la garantie sont à charge de l'acheteur.

Les pièces défectueuse qui sont remplacées dans la cadre de la garantie sont à la propriété de la société Josef Martin GmbH. Elles doivent être immédiatement remises au fabricant s'il en fait la demande.

Les demandes d'intervention en garantie ne sont traitées que si elles sont communiquées au fabricant par écrit immédiatement après apparition du dommage ou de la panne.

Toutes les demandes d'intervention en garantie doivent comporter les informations suivantes :

- Désignation du type
- Numéro de série
- Année de fabrication
- Pièce défectueuse
- Photos (si possible)
- Cause du dommage

Le fabricant se réserve le droit de procéder à des modifications, des ajustements et des améliorations sans pour cela être soumis à quelque obligation que ce soit envers l'utilisateur ou le propriétaire.

CONFORMITÉ

Déclaration de conformité CE

FR

Braz, le 28/01/2010

Nous, JOSEF MARTIN GmbH, Klostertalerstraße 25, A-6751 Braz, déclarons que le produit suivant :

Produit : Dispositif d'arrêt et de levage

Type : Athlet ECO

Modèle : Dispositif d'arrêt de type B

No de série : _____

Année de fabr. : _____

sur lequel porte la présente déclaration est conforme aux directives CE et normes suivantes :

Directive : Directive relative aux équipements de protection individuelle 89/686/CEE
directive Machines 2006/42/CE

Normes : DIN EN 364:1993-02; DIN EN 365:2004-12, DIN EN 795:1996-08; DIN EN 1496:2007-01, DIN EN ISO 12100-1:2004-04, DIN EN ISO 12100-2:2004-04, DIN EN ISO 14121-1:2007-12

Organisme de certification d'essai de type selon la directive 89/686/CEE, article 10 :
Organisme d'essai et de certification FA « PSA », Zwengenbergerstraße 68, D-42781 Haan CE 0299

Certificats :
Attestation d'examen CE de type no 10060005

Organisme de certification selon l'article 11, lettre B :
TÜV Austria Services GmbH,
A-6850 Dornbirn CE 0408

Responsable de la documentation :
DI HTL Andreas Veith, responsable du développement de produits, Josef Martin GmbH, Klostertalerstraße 25, AT-6751 Braz, tél. : +43(0)5552/28888-0

Organisme désigné pour le système d'assurance qualité :
TÜV Austria Services GMBH, Werkstoff- und Schweißtechnik, Deutschstraße 10, AT-1230 Vienne

JOSEF MARTIN GmbH
Dietmar Martin, ingénieur
Gérant

REMARQUES DESTINÉES A L'EXPERT (= PERSONNE QUALIFIÉE)

- Conformément aux conditions d'utilisation, l'Athlet doit être contrôlé au moins une fois par an par un expert. Ce contrôle est obligatoire conformément aux prescriptions légales.
- Tenir compte du chapitre « MAINTENANCE ET ENTRETIEN » à partir de la page 33.
- Remarques supplémentaires :
  - Contrôler la lisibilité de la plaque signalétique, des consignes de sécurité et des indications relatives à la charge admissible.
  - Contrôler la souplesse des pièces mobiles (poulies de guidage, etc.).
  - Contrôler l'usure, la déformation et l'intégrité des boulons portants et de réglage.
  - Contrôler l'usure et l'endommagement du câble porteur.
  - Contrôler l'endommagement des jambes télescopiques.

CARNET DE CONTRÔLE

Inscrire les contrôles prescrits dans le carnet de contrôle.

FR

Désignation du produit :	Dispositif d'arrêt et de levage tripode
Type :	Athlet ECO
Numéro de série :	
Année de fabrication :	

Date d'achat :	
Adresse de contact :	JOSEF MARTIN GmbH Klostertalerstraße 25 A - 6751 Braz

Date du contrôle	Résultats du contrôle	Prochain contrôle	Signature et nom du contrôleur

Date du contrôle	Résultats du contrôle	Prochain contrôle	Signature et nom du contrôleur

JOSEF MARTIN GMBH
Klostertalerstraße 25
6751 Braz | Österreich
T +43 (0)5552/28888-0
F +43 (0)5552/28888-24
sales@martin.at | www.martin.at

59726-V1.1/7.4.11